

078-247800584-20180125-20180107VIDEO-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication: 29/01/2018



Nº2018-01-07

Présents:

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER,

M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Patrice PANNETIER, M. Philippe BRILLAULT,

M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT,

M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,

M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés:

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,

M. Luc WATTELLE,

M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,

Mme Caroline DOUCERAIN.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 16

OBJET: Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'extension du système de vidéo protection et la mise en place de système de gestion centralisée de l'espace et des bâtiments publics sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 25 janvier 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 33, 66 à 68 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que les articles 78 et 79 relatifs aux accords-cadres à bons de commande ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance au déploiement d'un système de vidéoprotection.

Un premier programme de déploiement a été mis en œuvre et a permis de déployer environ 165 caméras sur les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Versailles et Viroflay.

En 2013, La communauté d'agglomération et les communes qui la constituent ont souhaité prolonger le programme et passer à une phase d'extension du système. Le dispositif actuel comprend aujourd'hui plus de 350 caméras. Le programme en cours intègre notamment les travaux suivant :

- La création ou l'extension du réseau de transport pour les communes de Fontenayle-Fleury, Bougival et Châteaufort ;
- L'intégration et l'extension du système existant de vidéoprotection de la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- La création de 3 CSUI (Centre de Supervision Urbain Intercommunal) sur le territoire ;
- Les nouvelles caméras souhaitées par les communes (environs 200 actuellement) ;
- Le réseau de desserte pour ces nouvelles caméras.;
- Les stations de visualisation pour les communes souhaitant être équipées.

En novembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a décidé la création d'un réseau de fibre privée permettant le raccordement de l'ensemble des communes de l'agglomération. Ce réseau doit permettre à terme de remplacer les liaisons de fibres noires louées en point à point actuellement pour la vidéoprotection, et permettre aux communes de mutualiser leurs ressources informatiques et humaines au sein d'un projet d'agglomération unique.

La création de ce réseau, couplé à la création des différents centres de supervision urbains, offrira donc de nouvelles opportunités aux communes :

- Mutualisation de l'infrastructure informatique et de certains applicatifs communs à tous
- Renforcement du dispositif de vidéoprotection
- Mutualisation des moyens de gestion du patrimoine communal
- Centralisation de la gestion de l'espace urbain

Afin de l'accompagner dans le déploiement du système, Versailles Grand Parc souhaite faire appel à un assistant à maitrise d'ouvrage dont les missions seraient les suivantes :

- Phase 1 : études de faisabilité
- Phase 2 : assistance au suivi des travaux
- Phase 3 : réception des travaux
- Phase 4 : parfait achèvement
- Dossier d'autorisation préfectorale
- Suivi de l'exploitation et retour d'expérience
- Missions d'études et de définition liées à la gestion centralisée de l'espace public
- Missions supplémentaires

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans seuils minimum ni maximum.

Il sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Le montant estimatif pour sa durée est de 400 000 € HT.

La commission d'appel d'offres attribuera l'accord-cadre selon les critères pondérés suivants :

Critères d'attribution	Coefficient de pondération
1 - la valeur technique de l'offre appréciée au regard des éléments fournis à ce titre (mémoire technique + annexes)	50 %
2 – Le prix	30 %
3 – La cohérence du prix « au vu de la mission d'assistance type demandée au mémoire technique »	20 %

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE:

- 1) d'approuver la procédure <u>d'appel d'offres ouvert</u> de dimension communautaire ;
- 2) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les marchés à venir et tous documents s'y rapportant ;
- 3) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section d'investissement.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles, Le 25 janvier 2018.

Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services